

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

HUITIÈME ANNÉE N°885 DU 27 AU 29 SEPTEMBRE 2013

1801/2013 : 212^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

Le 156^e numéro de l'année 2013

Nombre de pages : 22 pages

Distribué à 15.100 personnes

ÉDITION DU WEEK END

LA CITATION DE LA SEMAINE

«Nous ne regardons pas la télévision. La télévision nous regarde, nous épie, nous interroge, exploite nos faiblesses, nous hypnotise, nous effraie».

JEAN PAUL LEBOURHIS

LA RUSSIE
IMPOSE SA
RÉSOLUTION
SUR LA SYRIE

SILENCE
BUDGÉTAIRE

ANNÉE 2013

ANNÉE

SÉNÉGAL

SOMMAIRE

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 9

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 16

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 17

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 21

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :

22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: JEAN PAUL ELUTHER

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley Aminata.

SUIVEZ NOUS SUR LE WEB ET LES RESEAUX SOCIAUX .

À LA UNE

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ CONDAMNE L'EMPLOI D'ARMES CHIMIQUES EN SYRIE, QU'IL QUALIFIE DE « MENACE CONTRE LA PAIX ET LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES »

Après plus de deux ans de discussions sur la question syrienne, le Conseil de sécurité a condamné « avec la plus grande fermeté » l'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne, « en particulier l'attaque du 21 août 2013 ». Dans une résolution adoptée, à l'unanimité de ses 15 membres, le Conseil considère que l'emploi de ces armes constitue une menace contre la paix et la sécurité internationales. Ce texte consacre la victoire de la RUSSIE et de la CHINE sur les auteurs de guerre occidentaux qui n'ont pas réussi leur coup qui consistait à abattre la SYRIE comme ils l'avaient fait pour la LYBIE .La résolution 2118 mentionne la possibilité d'adopter des sanctions en recourant à l'article VII de la Charte des Nations unies, si la Syrie ne respecte pas ses engagements, notamment si des armes chimiques sont illégalement utilisées en Syrie. Toutefois, la résolution ne prévoit pas de régime de sanctions automatiques en cas de non-respect du plan de désarmement. Une nouvelle résolution sera nécessaire pour appliquer l'article VII autorisant le recours à la force contre un Etat qui viole ses obligations internationales.

L'opposition syrienne doit aussi respecter la résolution sur le démantèlement de l'arsenal chimique syrien adoptée vendredi soir par le Conseil de sécurité de l'ONU, a déclaré le ministre russe des Affaires étrangères Sergueï Lavrov à l'issue du vote à New York."Le gouvernement syrien n'est pas le seul responsable du respect de cette

résolution", l'opposition syrienne doit aussi coopérer avec les experts internationaux, a indiqué M.Lavrov. « La présente résolution n'entraîne pas nécessairement la prise de mesures coercitives », a toutefois considéré le Ministre russe des affaires étrangères, M. Sergueï Lavrov. Le Conseil de sécurité, a-t-il dit, sera « prêt à agir de nouveau » si des violations de la résolution sont constatées. « Ceux qui appuient l'opposition syrienne doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour empêcher que les armes chimiques ne tombent entre de mauvaises mains », a-t-il par ailleurs demandé. De leur côté, les ministres des affaires étrangères occidentaux qui de toute évidence ne sont pas satisfaits ont continué leurs déclarations incendiaires qui illustrent bien leur désillusion.

Maintenant, il faut imposer aux israéliens de détruire leur arsenal nucléaire et bactériologique.

LA RÉDACTION



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

LE SILENCE BUDGÉTAIRE DU MINISTRE DES COLONIES

Le Gouvernement français et le ministre des colonies se taisent en matière budgétaire. Alors que traditionnellement, chaque ministre dès la parution du projet de loi des finances présentait à la presse les crédits de son ministère, cette année rien de cela. C'est le

silence absolu qui nous évite d'avoir à entendre les propos laudatifs dès que les crédits augmentaient ce qui est ridicule . Tel est le cas du ministre des colonies qui ne dit rien , ne commente plus .Il est vrai que les crédits de son ministère diminuent ou stagnent . Pour faire sérieux les décideurs socialistes tombent dans le technocratisme pour annoncer des décisions mineures . Ainsi , dans le document budgétaire remis à la presse , pour les colonies à qui on impose une croisade de réduction des déficits dont ils n'ont rien à faire , on a simplement décidé un recentrage sur les bas salaires de l'exonération des cotisations employeurs outre-mer qui ne changera rien à l'agonie d'un modèle de développement incapable de défendre les intérêts de la Guadeloupe notamment . Il faut changer de modèle économique , de politique économique et de politique budgétaire .

ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ, TECHNOLOGIE

COMPRENDRE LE BUDGET FRANÇAIS 2014

Point N°1 la majorité du budget est consacrée à la continuité de l'Etat. Selon l'ordonnance du 2 Janvier 1959, les lois de finances exécutées pendant plus de 40 ans ont abouti à statufier le budget. Autrement dit, la part des "services votés" (qui correspondent à la continuité de l'Etat comme la rémunération des fonctionnaires, etc) n'a cessé de croître pour atteindre plus de 82%. Autrement dit, les mesures nouvelles - dont les dépenses d'investissement - ne représentaient que moins de 18% du total. Sous l'impulsion de la LOLF votée en 2001 et appliquée à compter de 2006, il a été tenté de se diriger vers une culture de résultats et non plus sur une seule logique dépensière. La nouvelle loi organique créé des PAP (Projets annuels de performance) qui recensent les actions à conduire et des RAP (Rapports annuels de performance) : ceci dans le but de procéder à l'évaluation des politiques publiques. Hélas, ces rapports annuels restent des exercices de style et sont loin de la clarté cristalline des rapports de la Cour des comptes. Quant aux PAP qui sont un élément-clé du budget, ils s'articulent mal avec la trilogie instaurée par l'article 7 de la LOLF qui établit une nomenclature budgétaire par destination. En premier lieu se trouve définie une "mission" (objectif) ventilée en "programmes" qui sont à leur tour répartis en "actions". Sur le papier audacieux de la loi, cela

paraissait un gage d'amélioration et d'efficacité. En fait, les observateurs s'accordent pour reconnaître que la possibilité de transformer des dépenses de fonctionnement en dépenses d'investissement et la latitude laissée aux gestionnaires au sein même des programmes a rendu encore plus complexe l'application des décisions de la loi de finances. Le marbre demeure ! A l'heure où nous savons tous qu'il faut rationaliser le budget et contenir la dépense publique, il devient chaque année plus nette que le bilan de la LOLF est plus mince que prévu et qu'elle se heurte au vieux principe de réalité que sont les services votés. La France est loin de méthodes budgétaires comme le BBZ qui consiste à partir du budget base zéro et de véritablement valider, pierre par pierre, les dépenses utiles. Au lieu de cela, on a multiplié les budgets opérationnels et induit plus d'opacité.

Point N°2 : moins de 5% des dépenses sont consacrés aux investissements. Les chiffres n'ont pas été explicitement détaillés, à ce stade. Ainsi, le portail du gouvernement indique la montée en puissance du CICE parmi la politique d'investissement de l'Etat ce qui ne permet pas de conclure quant au montant exact de celui-ci. Il est évoqué que moins de 5% des dépenses iraient à l'investissement d'état, celui-ci se défaussant sur le poids incontestable des investissements des collectivités territoriales. Ce ricochet masque donc une politique étatique devenue lisse comme un galet et assez dépourvue d'ambition. Faute de marges de manœuvre, le budget n'est pas porteur d'un choc de type keynésien susceptible de venir épauler le reprise naissante.

Point N°3 : le poids de la dette, premier poste de dépense. La charge de la dette représente le premier poste de dépense de l'Etat avec un montant de 46,7 milliards qui repose sur un taux des OAT à dix ans de 3,5% pour 2014. Or ce mur d'intérêts est d'ores et déjà alimenté par le ciment toxique de la hausse des taux. Nous sommes ainsi passés en quelques mois de moins de 2% à 2,7% et la perspective - escomptée - d'un certain freinage de la politique monétaire accommodante des banques centrales (FED puis BCE) risque clairement de renforcer la hausse des taux à moyen terme. Le budget semble bâti sur une hypothèse sincère de prudence mais terriblement datée et déjà soumise à question.

Point N°4 : l'iceberg du hors-bilan. Les dépenses de l'Etat figurent au budget mais certaines sont inscrites en hors-bilan comme par exemple l'actualisation des pensions des fonctionnaires (et les provisions corrélées), les garanties d'emprunts accordées (par exemple à Dexia...). Il faut réaliser les proportions de l'iceberg puisque si la dette publique courante est de 1.800 milliards, le hors-bilan est à hauteur de 3.070 milliards d'euros. Bien sûr, notre pays a des actifs à placer en face de cette somme mais qui pourrait être satisfait de voir notre richesse nationale grevée d'hypothèques voire vendues ? Pour l'heure, les parlementaires vont travailler et se prononcer sur un budget de 379,9 milliards de dépenses (et 298,5 de recettes) et être contraint de laisser hors-contrôle le hors-bilan qui représente presque 10 fois le montant du budget. Il y a ici une question démocratique et d'efficacité publique.

Point N° 5 : des taxes affectées non soumises au contrôle du parlement. Les taxes affectées représentent l'ensemble des prélèvements réalisés directement par des entités aussi diverses que l'ADEME, les Voies navigables de France ou le Centre national du cinéma. Elles s'élèvent à 121 milliards en 2013 et augmentent nettement plus vite que les dépenses de l'Etat stricto sensu. Un rapport de début Juillet 2013 du CPO (Centre des prélèvements obligatoires) lié à la Cour des comptes préconisait d'urgence que 20 milliards d'euros (sur 121) soient rebudgétisés et ainsi soumis au contrôle du Parlement. Il conviendra d'examiner quelle part de ces taxes continueront à pouvoir jouer à cache-cache avec le législateur et à mépriser la procédure budgétaire.

Point N°6 : le sable du solde budgétaire. L'année 2014 démontre, comme bien d'autres auparavant, que l'exécution prévisionnelle du budget devrait conduire à l'apparition d'un solde budgétaire plus dégradé que prévu : -82,2 milliards d'euros sont d'ores et déjà inscrits soit 10,4 milliards de plus que pour 2013 (71,8 milliards). A ce stade, deux remarques : il aurait du, en sincérité comptable, être réalisé un PLF rectificatif (un collectif budgétaire) peu avant l'été plutôt que de voir le déficit oscillé entre une réalité et une définition dite au sens de Maastricht qui est plus stricte. Ainsi, la hausse du déficit pour 2014 a pour origine les 12 milliards engagés pour le financement des PIA (Programmes d'investissement d'avenir : annonce du Premier ministre de Juillet dernier) qui sont

imputés dans le déficit budgétaire mais pas dans le déficit maastrichtien. Que de subtilités pour une réalité que le contribuable aura le loisir d'apprécier tandis qu'aucune explication des dérapages des soldes d'exécution ne sont valablement expliquées aux citoyens qui voient la dune de la dette se compléter de sable digne de celui que certains politiques leur jettent aux yeux.

Point N°7 : un budget technique, une éradication du politique. Le Parlement ne modifie qu'à la marge le travail du PLF présenté par l'Exécutif. C'est un fait depuis des décennies. Pour autant, notre situation très tendue des finances publiques oblige à constater qu'aucune ligne politique marquée ne se dégage du PLF 2014. Autrement dit, les contraintes imposent un réalisme froidement technicien et signe une éradication du politique. Oui, le budget est un acte majeur et il est certainement un exercice délicat cette année. Mais où est l'imagination qui pourrait desserrer l'étau des contraintes ? Monsieur Cazeneuve, homme parfaitement respectable, est clairement reconnu pour ses compétences en matière de défense nationale. S'improvise-t-on vice grand argentier en quelques mois ? La France du talentueux budgétaire que fût André Tardieu est loin.

Point N°8 : freinte fiscale, l'état se donne-t-il les moyens de contrôler ? Entre l'évasion fiscale (la pure fraude), les questions de collecte, etc il a été récemment établi que plus de 32 milliards de TVA échappaient au dû fiscal. Il sera donc intéressant de voir, à la lecture détaillée du PLF, si l'Etat a bel et bien donné des moyens supplémentaires aux corps de contrôle. Quand la freinte atteint certainement 50 à 60 milliards, chacun s'accordera pour conclure qu'il ne serait pas excessif de renforcer les brigades adéquates. Ou alors, il n'y aurait qu'affichage et incantations ?"

Source site atlantico

DOSSIER PRÉPARÉ PAR JEAN PAUL ELUTHER



AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

LA JOURNÉE MONDIALE DU TOURISME

Le tourisme aujourd'hui est un secteur qui pèse mille milliards de dollars. Plus d'un milliard de touristes par an voyagent de par le monde et cinq à six milliards d'autres voyagent à l'intérieur de leur propre pays. Dans le droit fil de l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau proclamée par les Nations Unies pour 2013, le thème retenu en 2013 pour la Journée mondiale du tourisme est « Le tourisme et l'eau : protéger notre avenir commun ». Cette Journée est l'occasion exceptionnelle de mieux faire connaître le rôle du tourisme dans l'accès à l'eau et de mettre en relief la contribution du secteur à un avenir plus durable en ce qui concerne l'eau. Le tourisme a démontré qu'il offrait des solutions rationnelles du point de vue environnemental ainsi qu'un appui politique et financier en faveur de la conservation et de l'utilisation durable des ressources hydriques. Cependant, il faut faire plus. Sachant que les touristes internationaux, en l'espace d'une seule année, ont atteint le chiffre record du milliard en 2012, le moment est venu de s'engager en faveur d'un secteur touristique plus durable afin de protéger notre avenir commun. Les célébrations officielles de cette année auront lieu aux Maldives. Il y aura notamment un Groupe de réflexion sur le thème de 2013 qui bénéficiera de la participation d'experts de premier plan et de responsables de l'élaboration des politiques dans le domaine du tourisme et de l'eau.

OBAMA ET ROHANI SE PARLENT AU TÉLÉPHONE

Il s'agit d'un contact sans précédent entre Etats-Unis et Iran depuis la révolution islamique de 1979. Les présidents Barack Obama et Hassan Rohani se sont parlé au téléphone vendredi, un contact sans précédent à ce niveau entre les Etats-Unis et l'Iran depuis la révolution islamique de 1979. «A l'instant, je viens de parler avec le président iranien Rohani», a déclaré le président Obama lors d'une intervention à la Maison Blanche peu après 15H30 (19H30 GMT). Il s'agissait d'une annonce aussi inattendue que spectaculaire alors que les Etats-Unis et l'Iran ont rompu leurs relations diplomatiques en 1980, dans la foulée de la révolution islamique, et s'opposent au sujet d'un programme nucléaire érigé par Téhéran en symbole de sa souveraineté. Rohani, qui a pris ses fonctions le mois dernier après avoir bénéficié du soutien des réformateurs, a multiplié depuis les ouvertures envers l'Occident, à rebours des diatribes enflammées de son prédécesseur ultra-conservateur Mahmoud Ahmadinejad. Ces déclarations «constructives» ont été relevées par Washington, qui a toutefois exigé des «actes» pour envisager une levée des sanctions qui ont eu un effet dévastateur sur l'économie iranienne. «Nous avons discuté de nos tentatives en cours de parvenir à un accord sur le programme nucléaire iranien», a ajouté le dirigeant américain, qui dès 2007, au début de sa première campagne présidentielle, s'était dit prêt au dialogue avec la république islamique. Le gouvernement iranien a ensuite confirmé cet appel, annoncé également sur son compte Twitter par le président Rohani juste avant que son homologue américain prenne la parole. Les deux présidents «ont insisté sur la volonté politique de résoudre rapidement la question nucléaire et de préparer la voie pour résoudre d'autres questions ainsi que de coopérer sur les affaires régionales», a annoncé le site internet de la présidence à Téhéran. Selon le site, les deux présidents se sont aussi mis d'accord pour confier à leurs chefs de la diplomatie -- le ministre iranien des Affaires étrangères Mohammad Javad Zarif et le secrétaire d'Etat américain John Kerry -- la mission de préparer «dès que possible» les conditions pour une «coopération nécessaire». Première discussion directe entre des dirigeants américain et iranien depuis plus de 30 ans, l'entretien téléphonique

a eu lieu alors que M. Rohani «était en route pour l'aéroport pour quitter New York». Il achevait cinq jours de visite à l'occasion de l'assemblée générale des Nations unies. Selon un haut responsable américain s'exprimant sous couvert de l'anonymat, c'est Rohani qui a demandé à parler à Obama avant de quitter les Etats-Unis. De même source, tous deux ont discuté via des interprètes mais se sont souhaité au revoir en farsi pour Obama et en anglais pour Rohani. «Nous sommes conscients de toutes les difficultés qui nous attendent», a ajouté Obama, trois jours après avoir prononcé à l'ONU un discours dans lequel il s'était dit disposé à donner une chance à la diplomatie pour tenter de résoudre le dossier nucléaire, contentieux majeur entre Téhéran et l'Occident. «Le simple fait que (cet appel) était le premier contact entre des présidents américain et iranien depuis 1979 illustre la profonde méfiance régnant entre nos deux pays», a remarqué Obama. Mais cette conversation «montre aussi une possibilité de surmonter cette histoire difficile», a estimé Obama. «Je pense qu'il y a une base pour une solution» avec Téhéran, a-t-il assuré. Les Etats-Unis et leurs alliés soupçonnent la république islamique de vouloir se doter d'une bombe nucléaire sous couvert d'un programme civil, ce que l'Iran dément. Jeudi à New York, MM. Kerry et Zarif avaient discuté du nucléaire lors d'une rencontre déjà historique. Celle-ci s'était déroulée à l'issue d'une réunion déjà sans précédent entre Zarif et ses homologues des grandes puissances --dont Kerry-- durant lesquels tous s'étaient accordés pour de nouvelles négociations sur le nucléaire iranien à Genève les 15 et 16 octobre prochains. Lors de son séjour new-yorkais, Rohani a multiplié les gestes de bonne volonté, affichant sa volonté de dialogue avec Washington. Il a aussi condamné «le massacre des juifs par les nazis», prenant le contre-pied de Ahmadinejad qui avait nié l'Holocauste à la tribune des Nations unies, tout en ajoutant que ce «crime» ne justifiait pas «l'occupation» israélienne, également «condamnabile». Il s'est aussi élevé contre les sanctions imposées à son pays. Le haut responsable américain a expliqué que la Maison Blanche avait informé le Congrès de cet appel, mais aussi Israël. Le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu, attendu lundi à la Maison Blanche pour des entretiens avec Obama, a accusé Rohani de chercher à «gagner du temps» pour progresser dans le programme nucléaire. Selon le responsable américain, «il est parfaitement compréhensible que le gouvernement israélien soit profondément

sceptique» vis-à-vis de M. Rohani. Obama et Rohani se trouvaient tous deux au siège de l'ONU à New York mardi, alimentant les rumeurs d'une poignée de main. Celle-ci n'a finalement pas eu lieu, bien que les Etats-Unis y aient été disposés selon un haut responsable américain. De même source, les Iraniens avaient décliné une proposition de rencontre informelle, estimant qu'elle serait «trop compliquée à réaliser à l'heure actuelle».

CONTRÔLER AUSSI L'ARSENAL ISRAËLIEN

Les inspecteurs ONU, qui contrôlent les armes chimiques de la Syrie, auraient beaucoup plus à faire s'ils étaient envoyés contrôler des armes nucléaires, biologiques et chimiques (NBC) d'Israël. Mais selon les règles du « droit international », ils ne peuvent pas le faire. Israël n'a pas signé le Traité de non-prolifération nucléaire, ni la Convention qui interdit les armes biologiques, et a signé mais non ratifié celle qui interdit les armes chimiques. Selon Jane's Defense Weekly, Israël —seule puissance nucléaire au Proche-Orient— possède de 100 à 300 têtes nucléaires et leurs vecteurs appropriés (missiles balistiques et de croisière et chasseurs-bombardiers). Selon des estimations du Sipri, Israël a produit 690 à 950 kgs de plutonium, et continue à en produire autant que nécessaire pour fabriquer chaque année 10 à 15 bombes du type de celle de Nagasaki. Il produit aussi du tritium, un gaz radioactif avec lequel on fabrique des têtes neutroniques, qui provoquent une contamination radioactive mineure mais de plus haute létalité. Selon différents rapports internationaux, cités aussi par le journal israélien Ha'aretz, des armes biologiques et chimiques sont développées à l'Institut pour la recherche biologique, situé à Ness-Ziona, à côté de Tel Aviv. Officiellement, 160 scientifiques et 170 techniciens font partie du staff, qui depuis cinq décennies accomplit des recherches en biologie, chimie, biochimie, biotechnologie, pharmacologie, physique et d'autres disciplines scientifiques. L'Institut, avec le Centre nucléaire de Dimona, est « une des institutions les plus secrètes d'Israël » sous juridiction directe du Premier ministre. Le plus grand secret entoure la recherche sur les armes biologiques : bactéries et virus qui, disséminés chez l'ennemi, peuvent déclencher des épidémies. Parmi eux, la bactérie de la peste bubonique (la « mort noire » du moyen-âge) et le virus Ebola, contagieux et létal, pour lequel n'est disponible aucune

thérapie. On peut avec la biotechnologie produire de nouveaux types d'agents pathogènes auxquels la population cible n'est pas en mesure de résister, ne disposant pas du vaccin spécifique. On dispose aussi de sérieux indices sur des recherches pour développer des armes biologiques pouvant anéantir chez l'homme son système immunitaire. Officiellement l'Institut israélien effectue des recherches sur des vaccins contre des bactéries et virus, comme celles sur l'anthrax financées par le Pentagone, mais il est évident qu'elles permettent de développer de nouveaux agents pathogènes à usage guerrier. Le même expédient est utilisé aux États-Unis et dans d'autres pays pour contourner les Conventions qui interdisent les armes biologiques et chimiques. En Israël la chape de secret a été en partie déchirée par l'enquête qu'a faite, avec l'aide de scientifiques, le journaliste hollandais Karel Knip. Il ressort en outre que des substances toxiques développées par l'Institut ont été utilisées par le Mossad pour assassiner des dirigeants palestiniens. Des témoignages médicaux indiquent qu'à Gaza et au Liban, les forces israéliennes ont utilisé des armes de conception nouvelle : elles laissent le corps intact à l'extérieur mais, en y pénétrant, dévitalisent les tissus, carbonisent le foie et les os, et coagulent le sang. Ceci est possible avec la nanotechnologie, cette science qui projette des structures microscopiques en les construisant atome par atome. Au développement de ces armes participe aussi l'Italie, liée à Israël par un accord de coopération militaire et son premier partenaire européen dans la recherche et le développement. Dans la dernière loi de Finances est prévue une attribution annuelle de 3 millions d'euros pour des projets de recherche conjoints italo-israéliens. Comme celui, indiqué dans le dernier avis de la Farnesina (ministère italien des Affaires étrangères), de « nouvelles approches pour combattre des agents pathogènes résistants aux traitements ». Ainsi l'Institut israélien pour la recherche biologique pourra-t-il rendre les agents pathogènes plus résistants encore. Voir le site internet de l'Institut israélien de recherches biologiques

Manlio Dinucci sur le site réseau Voltaire

AMÉRIQUE LATINE CARAÏBES

LA DÉCISION CHOQUANTE DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE DE SAINT DOMINGUE

La décision de la Cour constitutionnelle dominicaine de déchoir tous les dominicains nés de parents haïtiens de leur nationalité dominicaine continue de faire des vagues. Publiée jeudi, cette décision s'applique aux descendants de tous les Haïtiens qui, à partir de 1929, étaient venus en République Dominicaine travailler dans les champs de canne-à-sucre. Cette disposition affecte des milliers de Dominicains descendants d'immigrés haïtiens et pourrait, selon plusieurs experts, provoquer une grave crise des droits humains, justifier des déportations de masse et généraliser les comportements discriminatoires et racistes. Ira Kurzban, un avocat d'immigration à Miami, a déclaré ce vendredi qu'une telle décision induira une discrimination accrue et, éventuellement, la déportation de dizaines de milliers de personnes. La décision de la Cour est définitive et donne un délai d'un an au tribunal électoral dominicaine pour dresser la liste des personnes qui perdront ainsi leur citoyenneté, en dépit du fait d'être nés et d'avoir vécu toute leur vie en République Dominicaine. Il est difficile de savoir précisément le nombre de personnes qui seront touchées par cette surprenante disposition. Récemment, les autorités électorales dominicaines ont refusé de délivrer des cartes d'identité à environ 40.000 personnes d'origine haïtienne. Le gouvernement estime que quelque 500.000 personnes nées en Haïti vivent en République Dominicaine. "Le fait qu'on vous dise brusquement que vous n'êtes pas Dominicain est très frustrant", soupire Bida Elmo Joseph, un ancien étudiant de 21 ans qui s'était vu refuser des documents d'identité et une copie de son certificat de naissance parce qu'il est le fils d'immigrants haïtiens. "Tous mes rêves sont brisés", se lamente Bida, un joueur de baseball qui avait besoin de ces documents pour s'inscrire dans une académie de baseball. La préoccupation de tous ces nouveaux apatrides est la possibilité d'être expulsés manu militari vers Haïti, un pays qu'ils ne connaissent pas. David Abraham, professeur de droit à l'Université de Miami, a expliqué ce jeudi que la décision des autorités dominicaines faisait partie d'un effort plus vaste visant à empêcher les Haïtiens d'entrer en République dominicaine et à encourager

leur auto-déportation. En Octobre 1937, le dictateur dominicain Rafael Leonidas Trujillo avait ordonné l'éradication massive de la population d'origine haïtienne qui vivait en République dominicaine. Les actions de ses soldats et de ses policiers contre des civils haïtiens, des ouvriers agricoles en majorité, s'étaient soldés par un nombre de morts que l'on situe généralement entre 20.000 et 35.000 personnes tuées, incluant des enfants dominicains issus de parents haïtiens. Les relations entre les deux pays s'étaient améliorées relativement après le séisme de 2010 qui a dévasté Haïti, tuant 300.000 personnes. Mais les tensions traditionnelles entre les deux pays s'étaient maintenues. Le bureau du Premier ministre haïtien Laurent Lamothe a refusé de commenter cette décision de justice. Jusqu'en 2010, la République dominicaine a accordé la citoyenneté automatique à toute personne née sur son territoire. Mais cette même année, le gouvernement a approuvé une nouvelle constitution stipulant que seuls ont droit à la citoyenneté dominicaine ceux qui sont nés sur le territoire dominicain d'un ou de deux parents dominicains. Citant la Constitution, la Cour a statué que tous les migrants haïtiens descendants de ceux qui étaient venus travailler dans les champs de canne après 1929, étaient «en transit», et par conséquent, leurs enfants n'avaient pas le droit automatique à la citoyenneté bien qu'ils soient nés en République dominicaine. Les organisations de défense des droits de l'homme et de protection des migrants croient que cette décision de la Cour dominicaine pourrait pousser de nombreuses personnes à vivre dans la clandestinité, les privant ainsi de l'accès aux services publics de base. Les défenseurs des droits de l'homme ont déclaré qu'ils allaient probablement demander l'aide de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, qui à son tour pourrait renvoyer l'affaire devant la Cour interaméricaine des droits de l'Homme.

DOSSIER PRÉPARÉ PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

La plupart des Bourses asiatiques pointent dans le vert ce vendredi matin, après des statistiques encourageantes aux Etats-Unis, en Chine et au Japon... Pourtant, à Tokyo ce matin, l'indice Nikkei fait exception à la règle avec un recul de 0,5% peu avant la fin de la séance. De son côté, Hong Kong avance de 0,1%, de même que le Shanghai Composite, Taiwan prend 0,5% et Séoul monte de 0,3%. Enfin, Sydney progresse de 0,2%, Singapour s'adjuge 0,7%, mais Bombay (indice BSE Sensex) cède 0,2%. L'approche de la fin du 3ème trimestre fiscal, les incertitudes sur la politique monétaire de la Fed et la crainte de l'impasse budgétaire aux Etats-Unis n'encouragent pas les investisseurs à prendre des positions audacieuses, mais ils ont tout de même apprécié ce matin la publication d'une série de statistiques positives : Aux Etats-Unis, l'économie a créé plus d'emplois que prévu la semaine dernière, avec une baisse de 5.000 des inscriptions au chômage à 305.000 (contre 325.000 estimés par les économistes). En Chine, les bénéfices dans le secteur industriel ont bondi de 24,2% en août sur un an, après une hausse de 11,2% en juillet. Enfin, au Japon, la lutte du gouvernement contre la déflation semble commencer à porter ses fruits : les prix à la consommation ont ainsi progressé de 0,8% en août sur un an, leur rythme le plus rapide depuis 2008... Cette progression serait cependant davantage due au recul du yen qu'à une hausse de la demande intérieure, estiment certains analystes.

ÉTATS UNIS

Wall Street a fini sa course dans le rouge ce vendredi soir, pénalisé par les craintes concernant une possible fermeture gouvernementale, sur fond de bataille budgétaire aux Etats-Unis. Rappelons que le gouvernement US atteindra le fameux plafond d'endettement mardi, ce qui laisse donc peu de temps au Congrès. En cas d'insuccès, des centaines de milliers d'employés fédéraux

seraient privés de travail temporairement. Comme souvent, la Maison Blanche et le clan républicain peinent à s'entendre sur les coupes budgétaires, ainsi que sur les autres questions de gestion du budget et de la fiscalité. Le DJIA a clôturé en baisse de 0,46% à 15.258 pts, le Nasdaq a reculé de 0,15% à 3.781 pts, et le S&P500 a cédé 0,41% à 1.692 pts. Sur l'ensemble de la semaine, le DJIA a perdu 1,2%, le Nasdaq a gagné 0,2% et le S&P500 a reculé de 1%.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en petite baisse vendredi, dans un contexte d'inquiétudes liées à la situation politique italienne, tandis que Wall Street est en plus net recul, à quelques jours de la date à partir de laquelle l'administration fédérale des Etats-Unis ne pourra plus se financer, faute d'un accord budgétaire entre démocrates et républicains. À Paris, le CAC 40 a terminé presque sans changement, avec une hausse de 0,05 point à 4.186,77 points et enregistre sur la semaine un recul de 0,40%. Le Footsie britannique perd 0,81% et le Dax allemand cède 0,03%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 baisse de 0,12% et que le FTSEurofirst 300 abandonne 0,28%. Le principal indice de la Bourse de Milan rétrograde de 1,27%, l'une des baisses les plus marquées, après une adjudication de dette souveraine au cours de laquelle le rendement des obligations à 10 ans a atteint son plus haut niveau en trois mois, en raison de la crise politique qui menace l'Italie. Des rumeurs de marché ont même évoqué une dégradation de la note de la dette italienne, ce que le Trésor a démenti, alors que le président Giorgio Napolitano doit rencontrer dans la journée Enrico Letta, le président du conseil issu de la gauche, dont le gouvernement de coalition est fragilisé par le mécontentement d'une partie de la droite, fidèle à Silvio Berlusconi. Ce contexte profite sur le marché obligataire aux futures sur le Bund allemand, une valeur refuge, qui gagnent du terrain à près de 140,5.

CHANGE

L'euro montait face au dollar vendredi, dans un marché toujours concentré sur la situation aux États-Unis du fait d'inquiétudes sur le budget américain et sur la politique de la Réserve fédérale américaine (Fed). Vers 16H00 GMT (12H00 en Guadeloupe), l'euro

valait 1,3538 dollar contre 1,3487 dollar jeudi à la même heure. La monnaie unique européenne baissait face à la devise japonaise, à 133,10 yens contre 133,51 yens la veille. Le dollar aussi reculait face à la devise nipponne, à 98,31 yens contre 99,00 yens jeudi. "Les États-Unis sont toujours sous la menace d'une paralysie du gouvernement en l'absence d'un budget", du fait des désaccords persistants entre les élus républicains et démocrates, commentait Anita Paluch, analyste chez Gekko Markets. Vers 16H00 GMT, la livre britannique montait un peu face à l'euro, à 83,92 pence pour un euro, et grimpait face au dollar, à 1,6132 dollar pour une livre. La devise helvétique montait face à l'euro, à 1,2249 franc suisse pour un euro - après avoir atteint vers 14H05 GMT son niveau le plus élevé en trois mois (1,2236 franc) - ainsi que face au dollar, à 0,9047 franc suisse pour un dollar - après avoir grimpé vers 14H05 GMT à 0,9021 franc, son plus haut niveau depuis début avril 2012. L'once d'or a terminé à 1.321,50 dollars au fixing du soir contre 1.333 dollars jeudi. La devise chinoise a terminé à 6,1186 yuans pour un dollar contre 6,1206 yuans la veille.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les cours du pétrole cherchaient une direction vendredi en fin d'échanges européens, mais restaient sous la pression d'un léger apaisement des tensions autour de la situation en Syrie et en Iran. Vers 16H00 GMT (18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en novembre valait 108,88 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en baisse de 33 cents par rapport à la clôture de jeudi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance prenait 27 cents, à 103,30 dollars. "L'apaisement des tensions géopolitiques et l'abondance de l'offre sur le marché offrent peu de raisons pour une hausse des prix", notaient les économistes de Commerzbank. Dans la nuit de jeudi à vendredi, la Russie et les États-Unis sont parvenus à l'ONU à un accord sur un texte encadrant la destruction des armes chimiques syrienne.

DOSSIER PRÉPARÉ PAR LA RÉDACTION



LE LICENCIEMENT POUR FAUTE DE SON CONJOINT SALARIÉ

S'il arrive que des conjoints travaillent ensemble dans une même entreprise, la situation peut se compliquer lorsque l'un des deux est le salarié de l'autre dans une relation professionnelle affectée par une procédure de divorce.

I) L'existence d'un lien de subordination entre les conjoints

La question de l'existence d'un contrat de travail entre mari et femme s'est posée pour torpiller la mise en cause, devant le conseil des prud'hommes, de l'employeur par son époux ou son épouse. Le conjoint chef d'entreprise peut avoir ainsi la tentation de mettre en évidence l'incompatibilité d'un lien de subordination, qui est le caractère d'une relation salariée, avec les traditionnels liens conjugaux qu'on peut observer entre mari et femme. Dans une affaire où la femme gérante de l'entreprise avait licencié son mari pour faute lourde, les juges ont estimé que le mari participant effectivement à l'activité de la société de son épouse à titre professionnel et habituel et qu'il percevait une rémunération égale au Smic, la relation salariée était établie. Les magistrats avaient, en outre, ajouté que l'existence d'un lien de subordination n'était pas une condition d'application des dispositions du Code du travail invoquées par la chef d'entreprise. (Cass.soc. 6 novembre 2001 n° 99-40756). Dans un autre dossier, les juges avaient indiqué que le mari avait assuré pendant vingt ans des fonctions de conducteur de travaux moyennant un salaire accompagné de bulletins de payes, qu'il "n'était pas prouvé qu'il avait pu s'octroyer la plus grande liberté dans ses heures de travail sans réaction de la gérante" (sa femme), et qu'en conséquence, "il n'était nullement établi que le contrat de travail apparent ait été fictif (Cass.soc. 6 octobre 2010 n° 09-68962). Des juges d'une Cour d'appel avaient, avec un peu d'ironie, dans une affaire d'emploi non déclaré (l'homme étant le travailleur clandestin de sa femme) estimé que le mari "était sous les ordres de son épouse, autant que les relations conjugales permettaient cet état de choses..." (Cour appel Riom 3 juillet

2003).

II) La modification du contrat de travail du conjoint dans le cadre d'une procédure de divorce

Un expert comptable, en instance de divorce, avait retiré la signature et la gestion du cabinet à son épouse salariée. Celle-ci a pris acte de la rupture du contrat de travail invoquant une modification unilatérale de ses fonctions. La Cour de cassation devant laquelle la salariée avait formé un pourvoi, avait reproché aux juges d'appel de ne pas avoir recherché si la femme de l'expert comptable n'était pas en fait essentiellement chargée de la gestion du cabinet, auquel cas on se trouverait dans la configuration d'une modification unilatérale d'un élément essentiel du contrat devant se traduire par la condamnation de l'employeur pour un licenciement dénué de cause réelle et sérieuse. (Cass.soc.12 décembre 2012 n° 11-23025). Dans un autre dossier, la femme gérante de l'entreprise où son mari était salarié avait réduit la rémunération de ce dernier de 40 % avant d'entamer une procédure de divorce. Son mari, ayant développé un contentieux très longtemps après cet événement, les juges ont néanmoins estimé qu'en matière de modification importante du contrat de travail, "l'absence de contestation même pendant plusieurs années ne saurait faire la preuve de l'acceptation." (Cass.soc. 6 octobre 2010 n° 09 -68962)

III) Les fautes graves reprochées au conjoint

Suite à une ordonnance de non-conciliation des époux, Mme X n'avait pas repris ses fonctions au sein du laboratoire d'analyses médicales dans lequel elle était employée par son mari. Celui-ci l'a licencié ...au bout de deux ans et demi d'absence au motif d'un abandon de poste. La Cour de cassation, approuvant les juges d'appel, avait estimé que ce licenciement était dépourvu de cause réelle et sérieuse au motif que "l'abandon de poste, qui présente un caractère instantané, ne peut donner lieu à des poursuites disciplinaires au-delà d'un délai de 2 mois et se trouvait donc prescrit." (cass.soc. 29 janvier 2003 n° 01-40036). Dans une autre affaire, les juges ont approuvé le licenciement pour faute grave d'un ambulancier d'une entreprise gérée par son épouse pour utilisation frauduleuse du chéquier de la société. (Cour appel Pau 17 mars 2008 RG 06/02641). En revanche, doit être qualifié d'abusif le licenciement de l'épouse salariée d'un gérant d'entreprise qui avait manifesté violemment contre son conjoint, sur les lieux de travail,

pour réclamer le paiement de ses derniers salaires mensuels et pour protester contre le contrôle oppressant assuré par la secrétaire particulière de son mari, sur son activité professionnelle. (Cass.soc. 4 février 1976 n ° 74-40387). Si à la lecture de ce contentieux entre époux au sein d'une relation de travail et sur fonds de procédure de divorce, on voit que l'on peut aboutir parfois au licenciement d'un des conjoints par l'autre, on peut aussi se demander, si dans d'autres hypothèses, le licenciement pour faute de son conjoint ne pourrait pas être invoqué par l'autre partie comme un motif légitime de divorce ?

DOSSIER PRÉPARÉ PAR LA RÉDACTION



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2013 à 9,43 euros de l'heure. Avec cette hausse de 0,3%, le salaire minimum passe à 1430,22 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO. Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut** ; **1440,86 brut**.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2011: 401 784 habitants

OFFRE

PIB 2011 : 7 910 dont 34 % de PIB non marchand (2 690)
IMPORTATIONS 2011: 2 664
RESSOURCES TOTALES : 10 853

DEMANDE

CONSOMMATION 2011: 8 488 (5 126 ménage et 3 362 administration)
INVESTISSEMENT 2011 : 1 476
EXPORTATIONS 2011 : 889
DEMANDE TOTALE : 10 853

PRIX

JUILLET 2013 : - 0,1% sur un mois ; 0,8 % sur un an

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) EN juillet 2013 : 67 770 (+3,3% sur un an).
OFFRES D'EMPLOI EN JUILLET 2013 : - 18,9% sur un an
EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand)
EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : 5015

DOSSIER PRÉPARÉ PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE